



Airbrasive Jet Technologies, LLC

Fiche de Données de Sécurité

Date en vigueur 20 Mars 2024

SECTION 1: INDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit AccuBRADE-17, -27, -27e; Blend #1, #1M, #11; AP101, AP102, AP104, AP109, AP110, AP121, AP901M AP911
Identificateur SGH du produit

Nom Chimique	Mélange (oxyde d'aluminium marron)
Nom commercial	Voir les Identificateurs du produit
N° CAS	Mélange
N° EINECS	Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH	Non disponible

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiée	Consulter le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Airbrasive Jet Technologies, LLC
Adresse	3461 South Clinton Avenue South Plainfield, NJ 07080
Téléphone	732-529-6225
Email (personne compétente)	Info@airbrasive.com

SECTION 2: INDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE) – (3.9/2)

2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE – NOCIF

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Éléments d'étiquetage Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la CE)

Identificateur SGH du produit (UE)

Pictogramme(s)



Mention(s)

ATTENTION

de danger

d'avertissement

Mention(s) de danger H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mention(s) de mise en garde P260: Éviter de respirer les poussières.

P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

2.2.2 Éléments d'étiquetage Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Symbole de Danger



Phrases de Risque

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Conseils de Prudence

S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

2.3 Autres dangers

Classification SGH (Etats (Unis)): Dangereux selon les Normes des Communications des Dangers. – NOCIF (Cancérogène)
SMID: Santé-1, Flammabilité-0, Réactivité – 0

Fiche de Données de Sécurité

Date en vigueur 20 Mars 2024

<p>Mention(s) de danger H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>Mention(s) de mise en garde P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.</p> <p>Classification SIMDUT (Canada): Dangereux par le SIMDUT. D2B – Matériaux ayant d'autres effets toxiques (Cancérogène)</p> <p>Mention(s) de danger H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>Mention(s) de mise en garde P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.</p>	<p>Mention(s) de danger H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>Mention(s) de mise en garde P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.</p>	
<p>2.4 Autres informations Voir la chapitré 16 pour informations supplémentaire concernant risques des poussières.</p> <p>Effets Potentiels sur la Santé</p> <p><i>Inhalation</i> Causer les irritations des vois respiratoire. (Poussières). Oxydes de silicium cristallin sont suspecté causera une maladie pulmonaire causé par les expositions prolongée ou multiples.</p> <p><i>Contact avec la Peau</i> Provoquer une irritation mécanique.</p> <p><i>Contact avec les yeux</i> Provoquer une irritation mécanique ou/et lésions cornéennes.</p> <p><i>Ingestion</i> Nocif si avale. Peut causer une irritation des voies gastro-intestinales.</p>		

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Classification CE No. 1272/2008/CE et Classification SGH					
Composants dangoreux	%WW	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de danger et Mention(s) de danger
oxyde d'aluminium	>90	1344-28-1	215-691-6	NA	Aucun Aucun
dioxyde de silicium*	<5	7631-86-9	231-545-4	NA	3.9/2
dioxyde de titane	<5	13463-67-7	236-675-5	NA	Aucun Aucun
trioxyde de difer	<5	1309-37-1	215-168-2	NA	3.2/2, 3.3/2, 3.8/3; H315, H319, H335
Impuretés: SiO ₂ + Si + C + Fe + Al = <1.0% * - <i>Peut contenir dioxyde de silicium cristallin.</i>					
Classification CE No. 67/548/CEE					
Composants dangereux	%WW	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de danger et Phras(os) de risque
oxyde d'aluminium	>90	1344-28-1	215-691-6	NA	Aucun Aucun
dioxyde de silicium*	<5	7631-86-9	231-545-4	NA	R48/20
dioxyde de titane	<5	13463-67-7	236-675-5	NA	Aucun Aucun
trioxyde de difer	<5	1309-37-1	215-168-2	NA	Xn; R36/37/38
Impuretés: SiO ₂ + Si + C + Fe + Al = <1.0% * - <i>Peut contenir dioxyde de silicium cristallin.</i>					
<p>3.3 Informations Supplémentaire - Pour le texte complet des mentions de danger (phrases-H), voir la chapitré 16. Pour le texte complet des phrases de risque, voir la chapitré 16. Les composants non-dangereux ne sont pas énumérés et constituer le reste de ce produit.</p>					

Fiche de Données de Sécurité

Date en vigueur 20 Mars 2024

SECTION 4: PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours	
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec la Peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Ingestion	Éviter toute ingestion. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aigu: Toux et souffle court. Effets retardés et chroniques: Ce produit contient silice cristalline ce qui peut résulter en un risque d'inhalation, en particulier en cas des expositions chroniques. Silicose peut provoquer une maladie comparable à l'emphysème avec soucis graves de santé. Silice cristalline est considéré être une cancérigène selon les plusieurs des organisations.
4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

	Combustible mais prend feu difficilement. Fumée âcre. Point d'éclair > 90°C / 195°F.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'Extinction Appropriés	Utiliser un moyen approprié pour matériaux combustibles ordinaires.
Moyens d'extinction à Proscrire	Rien de connu.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.
5.3 Conseils aux pompiers	De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éviter la production de poussières. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Ventilation recommandée.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Éviter la production de poussières. Assurer une ventilation adéquate.
6.4 Référence à d'autres sections	Voir aussi les chapitres 7, 8, et 13.
6.5 Autres informations	Aucun.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Évitez tout contact cutané et oculaire. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter l'accumulation de poussières. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans le conteneur originale Stocker dans la zone froide, sec, et ventilé suffisamment.
Température de Stockage	Ambiante.
Temps limite de Stockage	Non disponible.
Matières incompatibles	Ne pas transporter ni stocker avec des matières comburantes, de l'oxygène, des explosifs, des halogènes, de l'air comprimé, des acides, des alcalis, et des produits chimiques alimentaires.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Consulter le fournisseur.

Fiche de Données de Sécurité

Date en vigueur 20 Mars 2024

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque:
oxyde d'aluminium	1344-28-1	NE	10	NE	NE	(1)(5)
		NE	15 (a), 5 (b)	NE	NE	(2)
		NE	1.5 (b)	NE	NE	(4)
dioxyde de silicium	7631-86-9	NE	16 (e)	NE	NE	(2) (3)
		NE	5 (f)	NE	NE	(2) (3)
		NE	0.1 (cristalline) (b)	NE	NE	(5)
dioxyde de titane	13463-67-7	NE	10	NE	NE	(1)(5)
		NE	15	NE	NE	(2)
		NE	5	NE	NE	(1)
trioxyde de fer	1309-37-1	NE	15 (a), 5 (b)	NE	NE	(2)
		NE	1.5 (b)	NE	NE	(4)
		NE	5 (d)	NE	NE	(5)
* les impuretés des silices cristallines – comme cristobalite	14464-46-1	NE	0.025 (b)	NE	NE	(1)
		NE	0.15	NE	NE	(4)
		NE	0.05 (b)	NE	NE	(5)

Basé des 80 mg/m³ – 5% SiO₂ pour la silice amorphe et 30 mg/m³ – 5% SiO₂ pour le quartz
 (a) - composant totale comme poussière (b) – fraction respirable de l'aérosol (c) fraction inhalable de la poussière (d) – comme vapeurs de fer métallique (e) – calculé comme silice totale Calculé comme le fraction de quartz NE- Non Établi

- (1) – Valeurs limites américaines. (TLV = Threshold Limit Values - ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).
- (2) – LEP (limites d'exposition permises) (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA).
- (3) – 5% quartz par poids
- (4) – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fondation allemande de recherche) Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (Maximum Concentration Permise)
- (5) – Valeur Limite d'Exposition Professionnelle de France

8.1.2 Valeur limite biologique

Typo de valeur limite (pays d'origine)	SUBSTANCE	N° CAS	Valeur limite biologique	Remarque:
Etats-Unis	* pour impuretés des silice cristalline dans la dioxyde de silicium - cristobalite	14464-46-1	0.025 mg/m ³	Limité d'ACGIH

8.1.3 PNECs et DNELs

PNECs et / ou DNELs ne sont pas disponible pour ce produit.

8.2.2 Équipement personnel de protection

	Équipement respiratoire	Évitez tout respirer des poussières. Évaluer les concentrations d'exposition de tous les matériaux dans les zones de travail. Si les concentrations dépassent les limites d'exposition appropriées, ou en cas de symptômes respiratoires comme les irritations se produire, suivez les directives ou règlements nationaux aux respirateurs dans le lieu de travail.
	Protection des Yeux	Évitez contact oculaire. Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).
	Gants	Porter ces gants de protection.
	Protection de corps	Éviter un contact avec la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	Contrôles d'engineering, Autre	Prévoir une ventilation suffisante, en particulier dans des pièces fermées. UNRECOGNISED PHRASE Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

Fiche de Données de Sécurité

Date en vigueur 20 Mars 2024

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Aspect	Solide	Couleur	Noir ou verts
Odeur	Inodore	Limite Olfactive (ppm)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non disponible	Point/Intervalle d'ébullition [°C]	Non disponible
Point d'éclair (°C)	Non disponible	Limites d'explosivité	Non disponible
Auto-inflammabilité (°C)	Non disponible	Température de décomposition (°C)	2700
Propriétés explosives	Non disponible	Propriétés comburantes	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	pH	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Pression de Vapeur (mm Hg)	Non disponible
Densité de Vapeur (Air=1)	Non disponible	Masse volumique (g/ml)	Non disponible
Solubilité (Eau)	Insoluble	Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/Eau)	Non disponible	Viscosité (mPa.s)	Non disponible
9.2 Autres informations			
Composés Organiques Volatils – Aucun			

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Légère
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible
10.4 Conditions à éviter	Non disponible
10.5 Matières incompatibles	Non disponible
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Non disponible

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

SUBSTANCE.	N° CAS	LD ₅₀ (Orale, Rat)	LC ₅₀ (Inhalation, Rat)	LD ₅₀ (Cutanée, Rat)
oxyde d'aluminium	1344-28-1	NE	NE	NE
dioxyde de silicium*	7631-86-9	10000 mg/kg	NE	5000 mg/kg
dioxyde de titane	13453-67-7	NE	NE	NE
trioxyde de diéfer	1309-37-1	NE	NE	NE
* les impuretés des silices cristallines –comme cnstabilite	14464-46-1	NE	concentration toxique minimum publié: 43 mg/m ³ / 5 heures / 9 jours / intermittent	NE

Eviter l'accumulation de Poussières.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
11.1.2 Mélanges	
Toxicité aiguë	
<i>Inhalation</i>	L'inhalation de la poussière peut entraîner l'essoufflement, la toux, une sensation d'étouffement et de la difficulté à respirer.
<i>Contact avec la Peau</i>	Un contact prolongé peut causer des abrasions cutanées, rougeurs et des démangeaisons.
<i>Contact avec les yeux</i>	Peut causer une irritations oculaire avec déchire et rougeur.
<i>Ingestion</i>	Peut provoquer maux de tête, nausées et vomissements.
Irritation	Provoque une irritation oculaire Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer une irritation passagère.
Corrosivité	Peu probable.
Sensibilisation	Pas de données.
Toxicité par administration répétée	Pas de données.
Cancérogénicité	Silice cristalline et dioxyde de titane sont cancérogènes suspecté ou confirmé comme les poussières respirable selon de le CIRC, l'ACGIH, le Programme Toxicologie Nationaux aux États-Unis, et /ou l'État de Californie.
Mutagénicité	Pas de données.
Toxicité pour la reproduction	Pas de données.
11.2 Autres informations	
Aucun	

Fiche de Données de Sécurité

Date en vigueur 20 Mars 2024

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1	Toxicité	Pas de données
12.2	Persistance et dégradabilité	Pas de données
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Pas de données
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas de données.
12.6	Autres effets nocifs	Pas de données.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
13.2	Autres informations	Aucun

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transports terrestres (ADR/RID)		Transports terrestres (aux Etats-Unis)	
numéro ONU.	Aucun	numero ONU.	Aucun
Dénomination de La Matière		Dénomination de La Matière	
Non classe comme dangereux pour le transport.		Non classe comme dangereux pour le transport	
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Etiquette(s) de danger	Aucun	Etiquette(s) de danger	Aucun
Dangers pour l'environnement	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport maritime (IMDG)		Transports aériens (OACI/IATA)	
numéro ONU.	Aucun	numéro ONU.	Aucun
Dénomination de La Matière		Dénomination de La Matière	
Non classé comme dangereux pour le transport.		Non classé comme dangereux pour le transport.	
Classe(s) de danger pour le transport	Aucun	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Polluant Marin	Aucun	Polluant Marin	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC			

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements d'EU	
	Autorisations et/ou restrictions à l'utilisation L'Union européenne (EINECS / ELINCS) WGK No.	Consulter le fournisseur. Tous les produits chimiques listés Non disponible
15.1.2	Règlements nationaux États-Unis	
	TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques)	Listé
	SARA 311/312 - Catégories de Dangers.	Santé Aigu et chronique
	SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses.	Listé - Aucun
	SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques	Listé - Aucun
	CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques)	Listé - Aucun
	CAA (Loi Relative à la Pollution de L'air de 1990)	Listé - Aucun
	CWA (Loi relative à la Pollution de L'eau)	Listé - Aucun
	Droit de L'état à Connaitre Les Listes	Listé si requis.
	Proposition 65 (Californie) - AVERTISSEMENT: Ce produit contient silice cristalline et dioxyde de titane, substances chimique identifiée par l'État de Californie pour provoquer la cancer quand les inhalations comme poussières.	

Fiche de Données de Sécurité

Date en vigueur 20 Mars 2024

Canada	
Classification SIMDUT	Classe D2A et D2B – Matériaux ayant d'autres effets toxiques (Cancérogène, Irritant).
Canada (Liste Intérieur des Substances / Liste Extérieure des Substances)	Listé des substances domestiques.
Liste de Divulgations des Ingrédients (Canada)	Énumérées selon le règlement.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Irritant oculaire et cutané. Irritant des système respiratoire. Cancérogène suspecté par inhalations répétées des poussières.

SECTION 16: LES AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

LÉGENDE

ACGIH – Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / American Conference of Government Industrial Hygienists

CAS – Service des résumés chimiques / Chemical Abstracts Service

DIVS/IDLH – Danger Immédiat pour la vie ou la santé / Immediately dangerous to life and health.

EINECS – Inventaire Européen des substances chimiques commerciales existantes / European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

HMIS/SMID – Système d'identification de matériaux dangereux / Hazardous Materials Identification System

IARC – Le Centre international de Recherche sur le Cancer / International Agency for Research on Cancer

NA – Not Available / Non disponible

ND – Not Determined / Non déterminé

NE – Not Established / Non Établi

NR – Not Reported / Non rapporté

NIOSH – Institut National pour sécurité ou santé au travail / National Institute for Occupational Safety and Health

NTP – Programme National de Toxicologie (États-Unis) / National Toxicology Program

OSHA – Administration de la sécurité et la santé au travail aux États-Unis / Occupational Safety and Health Administration

RTECS – Registre des Effets Toxiques de Substances Chimiques (aux États-Unis) / Registry of toxic Effects of Chemical Substances

SIMDUT/WHMIS – Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail / Workplace Hazardous Material Information System (Canada)

Références: RTECS, Registre d'CAS, EINECS/ESIS, *Casarett & Doull's Toxicology*, *Goldfrank's Toxicology Emergencies*, Informations selon le fabricant.

Phrases de Risque et Conseils de Prudence

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R48/20: Nocif; risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36: Porter un vêtement de protection approprié.

S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mention(s) de danger et Mention(s) de mise en garde

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:

Fiche de Données de Sécurité

Date en vigueur 20 Mars 2024

P260: Éviter de respirer les poussières.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils en matière de formation : Aucun

Informations d'Autres:

L'accumulation de poussières en suspension peut provoquer risques en santé et sécurité en cas certaines. Les utilisant de mesures de sécurité appropriés réduira ce risque. Les risques d'inhalation de particules de poussière variant; Cela est dû à la concentration des particules, à la durée d'exposition, au nombre ou aux expositions et au type de particules inhales. S'il vous plaît lire les chapitres 2, 4, 6, 7, et 8 de la FDS / FS à comprenais ces risques potentielle. Porter les équipements de protection et suivre tout procédures de stockage et manipulation pour le maintenance de le milieu de travail sécuritaire.

Quand en suspension, les poussières combustibles peuvent représenter un risque explosif potentiel en peu communs cas. Ce risque est associé normalement avec poussières organiques pareils les denrées et charbons mais peut être produire par produits minéraux. Quoique la majorité de nos produits soit considérés comme non-combustible, l'environnement global y compris les particules en suspension devrait être considéré pour la détermination de la nécessité pour mitigation de ce risque potentiel. Consulter des experts reconnus lorsque comme nécessaire afin de déterminer tout danger possible.

S'il vous plaît lire la FDS / FS pour des informations spécifiques concernant ces risques, et nous contacter pour toutes questions supplémentaires. Nous apprécions votre fidélité.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.